

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/DU / Economie Commerce Artisanat

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 novembre 2014
Rapport n°14/4-52

OBJET NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES AGRICOLES
SUR LE TERRAIN EX-COUILLOUX A LA MONTAGNE (SAINT-BERNARD)

I - CONTEXTE

Depuis 1975, vous vous êtes prononcés favorablement sur la mise à disposition à un certain nombre d'agriculteurs de terrains agricoles situés à la Montagne pour leur mise en valeur.

II - OBJET

Ainsi, sur 41 hectares de terrains agricoles, la Ville a pu faciliter l'installation de vingt neuf agriculteurs pour des activités d'élevage et/ou maraîchage, horticulture.

Aujourd'hui, trois nouveaux porteurs de projets agricoles sollicitent leur implantation dans le secteur de la Montagne Saint-Bernard.

La Ville a récupéré trois parcelles agricoles suite au décès des occupants et souhaite les attribuer à ces trois candidats (confère annexe).

Je vous demande donc de vous prononcer sur la passation d'un bail à ferme de dix huit ans au profit des agriculteurs ci-après désignés (confer annexe) ; les conditions financières sont fixées par arrêté préfectoral.

Je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec ces agriculteurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14452-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 28 novembre 2014

Délibération n°14/4-52

**OBJET NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES AGRICOLES
SUR LE TERRAIN EX-COUILLOUX A LA MONTAGNE (SAINT-BERNARD)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport 14/4-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérard CHOPINET, 1^{er} Adjoint de Quartier, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Aménagement / Développement Durable et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la passation d'un bail à ferme de 18 ans au profit des agriculteurs dont les noms figurent au tableau en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer le bail à ferme.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14452-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

| Candidature | Activité agricole envisagée | Référence cadastrale | Superficie du terrain | Situation actuelle |
|-------------------------------|---|----------------------|-----------------------|--|
| POUDROUX Jean François | élevage de lapins, oies, canards, poulets | CE 1034 | 7 452 m ² | Dispose agrément DAF |
| RUGEL Géraldine | horticulture et viticulture | CE 788p | 8 415 m ² | Dispose d'un diplôme agricole Formation viticole en cours en Charente Maritimes (de janvier à juillet 2014) |
| AH THIANE Isabelle | maraîchage biologique | CE 787 | 5 390 m ² | Agrément provisoire DAF le temps obtention diplôme |

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14452-3-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

La Montagne

TERRAIN COULLOUX

Le 26 mars 2009

Echelle : 1/2000

D.G.A. - D.U. - Direction du Plan & du SIG

